

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**OBJET : Demande de dérogation mineure des propriétaires de l'immeuble sis sur les lots 266 et 267 (chemin Dallaire), pour assouplir la norme sur la zone de protection des talus.**

À la séance publique de consultation du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 2 juin 2014, à 20 h 05 à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal étaient présent : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Jacques Drolet et Dominique Labbé sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation du projet de dérogation mineure.
2. Période de questions.
3. Levée de la séance.

**Item 1 Présentation du projet de dérogation mineure**

Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier, fait un résumé du projet de dérogation mineure demandé.

**Objet de la dérogation**

La demande est pour assouplir la norme sur la zone de protection des talus. Le règlement actuel prévoit une zone de non-construction de 20 mètres à partir de la crête du talus. Cette demande de dérogation mineure porte sur les lots 266 et 267 du cadastre de la paroisse de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et viserait à diminuer la zone de protection du talus de 20 mètres à 6.10 mètres.

**Item 2 Période de questions.**

Une question est posée sur la validité d'une étude géotechnique établissant la stabilité du talus en fonction de la responsabilité professionnelle de l'ingénieur apposant son sceau sur un tel document.

9 personnes étaient présentes à la rencontre.

**014-071**

**Item 3 Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par, Lauréanne Dion appuyée par Jacques Drolet, il est 20 h 10.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)